

# **Conseil Municipal du lundi 3 mars 2014 - 20h00**

## **Compte rendu**

L'An deux mil quatorze, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude OMNÈS, Maire.

**Étaient présents** : M. René GOURGA, M. Serge COLLET, M. Loïc MASSARD, M. Denis GUILLOIS, M. Olivier LE STANG, Mme Delphine ROUAULT, Mme Anne LEVREL, Mme Patricia DAUGAN, M. Frédéric RESLOU, M. Joël SAUDRAIS, Mme Joëlle BRINDEJONC.

**Absent excusé** : M. Rémi SICOT,

Nombre de Conseillers en exercice : 14 ; Présents : 13 ; Votants : 13

**Date de convocation** : 25/02/2014

**Secrétaire** : Mr MASSARD Loïc

### OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne Mr Loïc MASSARD en tant que secrétaire de séance.

### **Ordre du jour** :

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 3 février 2014.

1. Comptes administratifs 2013
2. Comptes de gestion 2013
3. DETR : Demande de subvention pour l'extension du restaurant scolaire
4. Logement communal : détermination du montant du loyer
5. Logiciel mairie : choix du prestataire
6. Décisions prises par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par les délibérations n° 10/09.04.2008 et 2012-30
7. Questions diverses

## **DELIBERATIONS**

### **Lecture et approbation du PV de la séance du 3 février 2014**

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance qui avait été transmis à chaque membre du Conseil Municipal. Le procès verbal de la séance du 3 février 2014 est approuvé à l'unanimité

### **Comptes administratifs 2013**

Monsieur le Maire laisse la présidence du Conseil Municipal à Monsieur René GOURGA, doyen d'âge. les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2013 ainsi que les comptes administratifs 2013 sont présentés.

## **1 - Compte administratif de la commune**

### **Section de fonctionnement**

	<b>Dépenses ou déficits</b>	<b>Recettes ou excédents</b>
<b>Résultats reportés de 2012</b>	-	17 661.55 €
<b>Opérations de l'exercice 2013</b>	973 749.23 €	1 574 567.14 €
<b>Totaux</b>	973 749.23 €	1 592 228.69 €
<b>Résultat de clôture du budget 2013</b>	-	<b>618 479.46 €</b>

### **Section d'investissement**

	<b>Dépenses ou déficits</b>	<b>Recettes ou excédents</b>
<b>Résultats reportés de 2012</b>	336 996.42 €	-
<b>Opérations de l'exercice 2013</b>	1 074 504.57 €	1 273 274.44 €
<b>Totaux</b>	1 411 500.99 €	1 273 274.44 €
<b>Résultat de clôture du budget 2013</b>	<b>- 138 226.55 €</b>	-

Hors de la présence de M. OMNÈS, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte administratif du budget communal 2013

## **2 - Compte administratif du service assainissement**

### **Section de fonctionnement**

	<b>Dépenses ou déficits</b>	<b>Recettes ou excédents</b>
<b>Résultats reportés de 2012</b>	-	54 730.63 €
<b>Opérations de l'exercice 2013</b>	30 318.72 €	100 807.14 €
<b>Totaux</b>	30 318.72 €	155 537.77€
<b>Résultat de clôture du budget 2013</b>	-	<b>125 219.05 €</b>

### **Section d'investissement**

	<b>Dépenses ou déficits</b>	<b>Recettes ou excédents</b>
<b>Résultats reportés de 2012</b>	-	155 958.17 €
<b>Opérations de l'exercice 2013</b>	421 970.82 €	284 091.38 €
<b>Totaux</b>	421 970.82 €	440 049.55 €
<b>Résultat de clôture du budget 2013</b>	-	<b>18 078.73 €</b>

Hors de la présence de M. OMNÈS, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte administratif du budget assainissement 2013

## **3 - Compte administratif du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

### **Section de fonctionnement**

	<b>Dépenses ou déficits</b>	<b>Recettes ou excédents</b>
<b>Résultats reportés de 2012</b>		1 178.43 €
<b>Opérations de l'exercice 2013</b>	1 276.70 €	650.00€
<b>Totaux</b>	1 276.70 €	1 828.43 €
<b>Résultat de clôture du budget 2013</b>	-	<b>551.73 €</b>

### **Pas de section d'investissement**

Hors de la présence de M. OMNÈS, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte administratif du budget SPANC 2013

## **4 - Compte administratif du Lotissement « Le Champ Janaie »**

### **Section de fonctionnement**

	<b>Dépenses ou déficits</b>	<b>Recettes ou excédents</b>
<b>Résultats reportés de 2012</b>		
<b>Opérations de l'exercice 2013</b>	93 648.28€	93648.92€
<b>Totaux</b>	93 648.28€	93648.92€
<b>Résultat de clôture du budget 2013</b>	-	<b>0.64€</b>

## Section d'investissement

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>Résultats reportés de 2012</b>		-
<b>Opérations de l'exercice 2013</b>	93 648.28 €	172 270.40 €
<b>Totaux</b>	93 648.28 €	172 270.40 €
<b>Résultat de clôture du budget 2013</b>		<b>78 622.12 €</b>

Hors de la présence de M. OMNÈS, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte administratif du budget Lotissement « Le Champ Janaie » 2013

### Comptes de gestion 2013

Monsieur le Maire annonce que les comptes de gestions du trésor public sont conformes aux comptes administratifs de la commune. Monsieur le Maire propose de délibérer dans ces termes afin d'approuver les comptes de gestion :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** à l'unanimité que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part

### DETR : Demande de subvention pour l'extension du restaurant scolaire

Monsieur rappelle aux membres présents qu'une délibération a été prise lors de la séance du 13 janvier 2014 pour une demande de subvention pour l'extension du restaurant scolaire. Un avis favorable du conseil municipal a été émis au vu du plan de financement qui avait été présenté. Ce plan de financement reprenait uniquement les dépenses concernant les travaux ou les frais de maîtrise d'oeuvre et les frais d'études peuvent également être inclus dans les dépenses éligibles à la DETR.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention à hauteur de 88 422.96 € au titre des travaux d'extension du restaurant scolaire.

Le plan de financement s'établi ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES	
Frais d'études préalables	10 652.40 €	subvention DETR (40%) (plafond de dépense de 600 000 € HT)	88 422.96 €
Maîtrise d'Oeuvre	15 405.00 €	Commune	132 634.44 €
Travaux d'extension du restaurant scolaire	195 000.00 €		
<b>Total</b>	<b>221 057.40 €</b>	<b>Total</b>	<b>221 057.40 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'opération et le plan de financement proposé pour les travaux liés à la restructuration et à l'extension du restaurant scolaire ;

**SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision.

### Logement communal : détermination du montant du loyer

Monsieur le Maire fait part aux membres présents que le logement communal, d'une surface de 105m<sup>2</sup>, situé « 18 Rue de la Libération » est vacant depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2013. Le montant du loyer fixé actuellement à 620€ sans charges locatives semble un peu élevé par rapport aux prix actuellement pratiqués aux alentours, Monsieur le Maire demande que soit défini le montant du loyer mensuel qui sera appliqué à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014. Il précise que le loyer est net de charges locatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

- de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014, le loyer mensuel du logement situé au 18 rue de la Libération à la somme de 590 € (Cinq cent quatre vingt dix euros). Ce loyer sera réglé au 1<sup>er</sup> de chaque mois au Trésor Public.

- que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,

- d'autoriser M. le Maire à signer un bail de location pour ce logement ci-dessus désigné.

### Logiciel mairie : choix du prestataire

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'actuellement la collectivité utilise le protocole INDIGO pour les échanges avec le Trésor Public. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les collectivités ont l'obligation réglementaire de passer au Protocole d'Echanges Standard électronique (PESv2)

Le logiciel utilisé actuellement est incompatible avec ce nouveau protocole, il est donc nécessaire de remplacer ce logiciel, deux prestataires ont été consultés :

PRESTATAIRE	MAGNUS (Proposition n° 1)	MAGNUS (Proposition n° 2)	JVS (formule logithèque)	JVS (Formule à la carte) (8 produits prévus au pack)
Logiciel+migration 1 <sup>er</sup> année	4939.00€HT	3919.00€HT	2499.00€HT	5845.40€HT
Maintenance	2402.91€HT	2402.91€HT	4669.00€HT	1395.00€HT
Maintenance proximité	1790.00€HT (comprise formation illimitée)			
Formation		3060.00€HT		2206.00€HT
S/total	9131.91€HT	9381.91€HT	7168.00€HT	9446.40€HT
Option :				
Logiciel Legibase	90.00€HT	90.00€HT		
Accompagnement validation PES (e megalis)	2343.00€HT	2343.00€HT		425.00€HT
S/total	2433.00€HT	2433.00€HT		425.00€HT
<b>TOTAL</b>	<b>11564.91€HT</b>	<b>11814.91€HT</b>	<b>7168.00€HT</b>	<b>9871.40€HT</b>
Coût total avec maintenance sur 3 ans	20130.73	16800.73€HT		
	avec l'option legibase	avec l'option legibase		
Coût total avec maintenance sur 3 ans	19860.73€HT	16530.73€HT	16506.00€HT	12661.40€HT
	sans l'option legibase	sans l'option legibase		

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** de retenir l'offre MAGNUS pour un montant de 9322.00€HT comprenant le matériel+ la migration de la 1<sup>er</sup> année, la formation et l'accompagnement à la validation du PES.

Le contrat de maintenance actuellement en place reste valable pour l'année 2014, un nouveau contrat de maintenance sera mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer le devis correspondant.

### Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par les délibérations n° 10/09.04.2008 et 2012-30

Monsieur le Maire fait part de la conclusion des contrats suivants :

Intitulé du contrat	Attributaire	Montant du contrat TTC	Date de notification
Aménagement salle de bain2 logements locatifs	MASSARD	1263.46€	07/02/2014
Aménagement salle de bain2 logements locatifs	LEJART	2201.74€	07/02/2014
Achat onduleur mairie	POUZET	126.00	20/02/2014

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**PREND ACTE** des décisions présentées ci-dessus lors de la réunion du 3 mars 2014.

## 6/ Questions diverses

Différents points ont été abordés dont :

- Installation classée EARL LECERF à LANDUJAN
- Point sur le dossier des rythmes scolaires (Rapport de la comité de pilotage)
- Réflexion sur la mise en place d'un agent supplémentaire (restaurant scolaire et surveillance cour)
- Enquête sur le besoin d'une navette de transport en commun en partance de Médréac vers Rennes

### CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.